

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MARS 1856.

SORTIE DU MINERAI DE FER ⁽¹⁾.

Amendement présenté par MM. WASSEIGE et THIBAUT.

Par dérogation au § 1^{er} de l'art. 2 de la loi du 26 avril 1853, le Gouvernement pourra autoriser la sortie, par toutes les frontières, des minerais violets (oligistes).

Il pourra aussi autoriser la sortie de tous minerais de fer, par la frontière entre l'Escaut inclusivement et la mer.

Amendement proposé par M. MANILIUS.

Remplacer les mots : *entre l'Escaut, etc.*, par les mots : *de terre*.

(1) Projet de loi, n° 35.

Rapport, n° 75.

Rapports de chambres de commerce, n° 119.

Rapports des ingénieurs des mines, n° 141.

Proposition d'ajournement et amendement, n° 154.
